

A NOTER

LE CEIES

Le Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) a été créé le 25 février 1991 (*décision du Conseil 91/116/CEE*). Il a tenu sa septième réunion à Bruxelles le 19 septembre 1997, qui marquait le début d'un nouveau mandat.

Ce Comité a pour mission d'assister le Conseil et la Commission dans la coordination des objectifs fixés en matière de politique de l'information statistique communautaire, en prenant en compte les besoins des utilisateurs et les coûts supportés par les producteurs de l'information.

Il est composé :

- de 4 membres représentant la Commission ;
- du président du Comité des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements ;
- des 15 directeurs généraux des Instituts nationaux de statistique ;
- de 30 membres (2 par État) désignés par le Conseil sur proposition des États et nommés pour 4 ans.

Le Comité est présidé par Yves-Thibault DE SILGUY,

membre de la Commission, responsable des affaires économiques, monétaires et financières.

Les deux représentants désignés pour la France sont Jean-Christophe LE DUIGOU, membre du Conseil économique et social, et Yvonick RENARD, directeur à la Fédération des industries mécaniques, tous deux membres du bureau du CNIS.

Lors de la réunion du 19 septembre 1997, le CEIES a examiné le programme statistique communautaire 1998-2002 et a souligné l'importance des études portant sur les statistiques sociales. Il a fait le bilan de l'activité des quatre sous-comités (statistiques sociales ; statistiques économiques et monétaires ; recherche et développement ; innovation dans l'offre, la production et la diffusion des statistiques). Les présidents de ces sous-comités ont ensuite été désignés.

La prochaine réunion plénière du CEIES se tiendra le 18 septembre 1998 à Bruxelles.

UN NOUVEL ARRÊTÉ POUR LE COMITÉ DU LABEL

En application de l'article 12.1 du décret modifié du CNIS et après avis du Bureau, un arrêté vient d'être pris par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Cet arrêté précise les modalités du fonctionnement du Comité du label ; il abroge celui de 1994 modifié.

Les écarts entre les deux textes, très peu nombreux, concernent principalement :

- la composition de trois des quatre configurations du comité (« Ménages », « Agriculture » et « Collectivités territoriales ») afin de recueillir

des avis pertinents d'interlocuteurs engagés (articles 4, 5, 6) ;

- conformément aux pratiques mises en œuvre par le Comité, celui-ci dispose d'une marge d'appréciation quant à l'opportunité des enquêtes statistiques régionales (article 1, 3^e alinéa) ;

- enfin, la présidence du Comité du label pourra être assurée dorénavant par un inspecteur général de l'INSEE en poste hors de l'Inspection générale, avec un mandat de trois ans renouvelable (article 2).

AU JOURNAL OFFICIEL

■ Au JO du 24 décembre 1997, l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif au fonctionnement du Comité du label des enquêtes statistiques (*voir ci-dessus*).

■ Au JO du 4 janvier 1998, un arrêté du 3 décembre 1997, complétant l'arrêté du 26 décembre 1996 et relatif au programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1997.

■ À paraître

● l'arrêté du 23 décembre 1997 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1998

● l'arrêté du 29 décembre 1997 portant approbation du programme d'enquêtes d'initiative régionale ayant obtenu le label d'intérêt général pour 1998

AGENDA

Janvier

Mercredi 14 - 14 h
Comité du contentieux
Jeudi 22 - 14 h 30
Comité du label
Entreprises

Février

Mardi 3 - 15 h
Santé, protection sociale
Mercredi 11 - 14 h 30
Emploi, revenus
Jeudi 12 - 14 h 30
Comité du label
Entreprises

Mars

Mardi 10 - 14 h 30
Comité du secret
Jeudi 12 - 14 h 30
Comité du label Ménages
Jeudi 19 - 10 h
Bureau
Mardi 24 - 14 h 30
Comité du label
Entreprises

Avril

Jeudi 30 - 14 h 30
Comité du label
Entreprises

Avril-Mai-Juin

Réunions des formations
→ voir la page encartée

Juin

Lundi 8 - 14 h 30
Comité du label Ménages
Lundi 15 - 14 h 30
Comité du label
Entreprises

LES ACTUALITÉS DU CNIS

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

N° 25 - JANVIER 1998

Inventaire communal 1998

L'inventaire communal est une opération essentielle du dispositif d'informations localisées, particulièrement utile en zone rurale et dans les petites et moyennes agglomérations. Dans plusieurs avis, le CNIS s'était fait l'interprète du besoin fort, exprimé dans de nombreuses formations, de disposer de cet outil indispensable pour l'aménagement du territoire et le développement de la politique de l'intercommunalité.

L'inventaire communal de 1998 fournira, comme les opérations précédentes, une description des équipements et des services existant sur les communes et rendra compte des phénomènes d'attraction, c'est-à-dire des comportements de la majorité des habitants d'une commune lorsqu'un équipement y fait défaut.

Cette opération réalisée en partenariat entre l'INSEE et le SCEES, service statistique du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, se déroulera sur le terrain de mi-février à mi-mars 1998. Sa réalisation a été rendue possible grâce aux innovations mises au point pour la collecte et à un financement externe apporté par la DATAR et auquel se sont associés l'IFEN, la direction du Tourisme et le ministère de la Culture.

■ **Charles MOLLEX**
Direction régionale INSEE Rhône-Alpes

L'inventaire communal offre une vision synthétique de la vie et de l'équipement des communes et constitue de ce fait un outil apprécié des décideurs ayant des responsabilités territoriales.

Le sommaire dans certains domaines ; elle peut ensuite servir de base de sondage pour des enquêtes plus approfondies sur échantillon ciblé de communes.

■ Des questionnaires différenciés

L'inventaire communal est une enquête statistique. Les renseignements recueillis ne sont pas confidentiels, mais ils ne peuvent par contre être utilisés par l'administration d'État à des fins de contrôle.

Toutes les communes sont enquêtées, à l'exception des grandes villes qui sont, par définition, attractives en termes d'équipements.

Le questionnement est différencié selon le type de commune enquêtée : un questionnaire allégé pour les com-

munes des unités urbaines de plus de 10 000 habitants et un questionnaire standard pour les autres.

■ Collecte : des aspects novateurs

L'inventaire communal de 1998 est réalisé en partenariat entre l'INSEE et le SCEES (Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

Il se situe dans la lignée des inventaires réalisés en 1970, 1980 et 1988 et permettra de mesurer les évolutions récentes.

Son organisation présente cependant des aspects novateurs importants, notamment en matière de collecte, qui sera réalisée en grande partie par le SCEES, de mi-février à mi-mars : l'enquêteur collecte les données par

téléphone auprès du secrétaire de mairie, après que le questionnaire a été rempli par une commission communale ;

- la saisie de l'information est effectuée en même temps que l'entretien téléphonique ;
- la cohérence des informations collectées est vérifiée par référence à un fichier d'équipements communaux constitué à partir de sources administratives.

Cette méthode a été initialisée en Rhône-Alpes dans le pays du Bugey en juin 1996, puis testée sur le département du Nord en septembre-octobre 1996 et en Lorraine au printemps 1997.

L'identification des sources administratives complémentaires devrait pouvoir être mise à profit par la suite pour tenir un répertoire permanent des équipements dans les communes.

■ L'étude des comportements de la population

L'enquête ne se limite pas à une simple description des équipements ou services existant dans la commune, mais cherche à analyser le comportement de la majorité des habitants lorsqu'un équipement y fait défaut.

Pour cela, une **commission communale** est consultée. Elle est constituée du maire, du secrétaire de mairie et de 3 à 4 habitants de la commune ayant une bonne connaissance des équipements existants et des habitudes de la population.

Dans le cas de petites communes, cette commission peut être de taille plus réduite. À l'inverse, dans le cas des communes de plus de 5 000 habitants, la réunion de cette commission est remplacée (ou complétée) par une consultation des divers services techniques concernés.

■ Des supports de diffusion électroniques

Des premiers résultats seront diffusés en septembre 1998.

Les produits de diffusion prévus sont nombreux et variés et bénéficient des évolutions technologiques récentes en matière de supports de l'information tels que CD-ROM, Internet.

- **Le retour d'informations aux maires** se fera sous la forme d'un « 4 pages » (données de cadrage sur l'environnement de la commune, données communales comparées à celles des inventaires précédents et deux cartes aux niveaux régional et départemental).

- Trois types de CD-ROM seront produits :

- un CD contenant le fichier de diffusion documenté, destiné à être vendu par département (entre 1 000 et 2 000 F) ;

- un CD de tableaux et cartes, qui vise à remplacer les publications papier de 1988. Ce sera un produit « grande diffusion » (de l'ordre de 100 F) ;

- un CD « base de données » avec un logiciel d'accompagnement pour fabriquer des cartes et des tableaux statistiques simples.

■ Les sources statistiques

Hormis les mutuelles relevant du Code de la mutualité et leurs caisses autonomes mutualistes, ainsi que les caisses de retraite et fonds de pension, l'ensemble des entreprises du champ est soumis au contrôle prudentiel de la CCA. Elles sont astreintes à la communication de comptes standardisés et d'états périodiques, dont l'exploitation statistique fournit une source riche et régulière pour le suivi du secteur et pour l'établissement des comptes nationaux.

D'autres sources permettent de compléter cette approche et d'intégrer les services d'assurance dans la description de l'ensemble de l'activité économique : consommation, commerce extérieur, patrimoines.

Par ailleurs sont disponibles un ensemble de statistiques professionnelles élaborées par

Thèmes à l'étude dans l'inventaire communal

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- les services et commerces
- l'eau et l'assainissement
- les transports et déplacements
- l'enseignement
- la santé et l'action sociale
- les sports, les loisirs et la culture
- la capacité d'accueil des équipements touristiques
- les activités saisonnières.

- **Sur Internet** : une diffusion gratuite est prévue, pour le retour d'informations aux maires et pour quelques données fondamentales. En outre, des extractions payantes, comme des cartes ou des tableaux, sont envisagées.

- Trois produits standard seront accessibles via **SEDDL**, le système d'exploitation et de diffusion des données locales mis en place dans les directions régionales de l'INSEE : des listes, des « fiches profil » (tableaux et graphiques), des portraits de zone (tableaux, graphiques et cartes). Ces produits, identiques dans leur forme à ceux du CD-ROM de tableaux et cartes, pourraient être diffusés sur des échelons géographiques définis à la demande.

La diffusion des résultats sera assurée en parallèle par les directions régionales de l'INSEE et les services statistiques régionaux et départementaux du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. ■

deux organismes : la Fédération française des sociétés d'assurance et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance.

■ De nombreuses adaptations en cours

Le système statistique doit s'adapter à trois évolutions concomitantes :

- **Un changement, en 1995, du plan comptable des assurances**, qui résulte de la transposition en droit français de la directive européenne du 19 décembre 1991. Avec, en conséquence, une refonte complète des états composant le dossier annuel transmis par les entreprises à la CCA.

- **La mise en œuvre des directives européennes**. Elles ont introduit, pour les entreprises de l'Union européenne, le principe du

contrôle des succursales installées dans des États-membres étrangers par l'autorité de contrôle du pays d'origine. Ainsi la CCA est-elle désormais chargée de contrôler les succursales des sociétés françaises installées dans les autres États-membres, mais abandonne le suivi des succursales françaises des entreprises dont le siège social est situé dans les autres États-membres. Se pose donc le problème du suivi de l'activité de ces dernières pour les besoins de la comptabilité nationale. Elles constituent en effet des unités résidentes contribuant au produit intérieur brut. Diverses solutions sont possibles que le rapport explore.

- **L'adaptation des comptes nationaux français** au nouveau Système européen de comptabilité nationale : le SEC 95. Les changements sont toutefois relativement limités. Les entreprises d'assurance constituent désormais un sous-secteur des sociétés financières « sociétés d'assurance et fonds de pension », afin d'insister sur

l'importance de leur rôle d'intermédiaires financiers. Elles restent par contre distinctes des administrations de Sécurité sociale. Les comptes des sociétés d'assurance subissent par ailleurs les adaptations communes à l'ensemble des secteurs : inclusion des DOM dans le territoire économique, adaptation des nomenclatures d'opérations, calcul de la production aux prix de base, enregistrement des intérêts courus et non seulement de ceux versés, etc.

■ Perspectives et recommandations

Le groupe de travail a noté que des échanges seraient souhaitables entre administrations et organismes divers effectuant des études sur le secteur, pour permettre aux différents intervenants de confronter leurs points de vue. L'uniformisation des vocabulaires employés faciliterait grandement ces échanges.

Le groupe formule plusieurs recommandations :

- en première priorité, pour mettre en accord l'appareil statistique avec les changements comptables et réglementaires : achever l'adaptation de l'élaboration des comptes d'entreprise, en base 80, au nouveau plan comptable de l'assurance, définir un nouveau système intermédiaire et établir les comptes des entreprises d'assurance en nouvelle base, mettre en œuvre l'échange d'informations sur les succursales d'entreprises européennes.

- en seconde priorité, poursuivre l'adaptation de la balance des paiements au cinquième manuel du FMI, les travaux en cours sur les prix, ainsi que la diffusion du volet assurances de l'enquête sur les conditions de vie des ménages, enfin réaliser et exploiter l'enquête sur les patrimoines des ménages. ■

Rapport du CNIS n°39, janvier 1998, 66 p. Disponible gratuitement sur simple demande au secrétariat du CNIS (tél : 01 41 17 52 62 – fax : 01 41 17 55 41).

Programme à moyen terme du CNIS

Étape préalable à l'élaboration du programme à moyen terme 1999-2003, **le bilan des réalisations statistiques pour 1994-1998** est achevé. Complété par une analyse du fonctionnement du CNIS, il sera examiné par les formations au printemps prochain, puis soumis à l'appréciation du Conseil à l'été et, enfin, publié dans la collection des *Rapports du CNIS* avec les mises à jours indispensables. En voici les principales conclusions (1).

Les statistiques économiques

Le programme de statistiques économiques a été pour l'essentiel réalisé, malgré la contrainte budgétaire et certains problèmes conceptuels ou techniques. Il s'est caractérisé par la rénovation des outils, la rationalisation du dispositif et l'importance de la dimension européenne : plusieurs règlements ont été adoptés et les systèmes statistiques, y compris dans le domaine financier, ont fait l'objet de nombreuses transformations. Par ailleurs, la volonté d'améliorer les relations avec les entreprises, axe majeur du programme, a donné lieu à des allègements de la charge statistique pesant sur les enquêtés.

La 4^e génération des enquêtes annuelles d'entreprises a été mise en place en 1997 et 1998 ; la refonte des enquêtes de production a abouti en 1997 à une première diffusion de résultats (EUROPROMS) ; la plupart des indicateurs infra-annuels ont été renouvelés, seuls les indices de prix des services et les indices de commande n'ont pas avancé comme prévu. Avec un décalage d'un an, les comptes nationaux seront établis dans une nouvelle base conforme aux normes européennes. Les comptes spécialisés et les comptes

satellites seront articulés à cette nouvelle base. Les travaux concernant l'environnement ont progressé, bien que les moyens de l'IFEN ne soient pas encore à la hauteur de ses missions et des besoins, comme l'a souligné le rapport de M. MALINVAUD. De même, malgré ses efforts, la direction du Tourisme n'a pas pu répondre aux nombreuses demandes par manque de moyens.

Les statistiques sociales

Les restrictions budgétaires n'ont pas permis à la statistique sociale de conduire l'ensemble des travaux programmés dans les délais initialement prévus. Quatre des opérations les plus importantes ont été retardées de deux ans : le recensement de la population, l'inventaire communal, l'enquête « Handicaps-Incapacités-Dépendance » et l'enquête « Devenir des personnes sorties du RMI ». Ces décalages ont eu des répercussions en ce qui concerne la disposition de données relatives aux conséquences du vieillissement de la population, aux phénomènes de pauvreté et d'exclusion et aux besoins régionaux et locaux. Toutefois, les services producteurs de la statistique sociale ont réussi à se mobiliser pour répondre aux autres objectifs fixés : amélioration de la connaissance de quelques-uns des thèmes prioritaires (marché du travail, insertion des jeunes, protection sociale, structuration de l'espace...), rationalisation et consolidation de leurs dispositifs statistiques, et enfin développement des études.

(1) Les statistiques régionales et locales ayant fait l'objet d'un dispositif particulier (cf. Les Actualités du CNIS n°24), le bilan de la formation concernée sera publié dans un prochain numéro.

Les statistiques de l'assurance

La formation « Monnaie, finance, balance des paiements » du CNIS, à l'initiative de Christian DE BOISSIEU, a constitué un groupe de travail sur les statistiques de l'assurance. Présidé par Philippe ROUX, Commission de contrôle des assurances (CCA), avec comme rapporteurs Olivier FLICHE (CCA) et Patrick PONCET (INSEE), ce groupe a établi un rapport qui dresse le panorama du système statistique dans ce domaine, indique les adaptations en cours et esquisse les perspectives d'évolution en les accompagnant de recommandations.